



RECENSEMENT

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- ☞ auprès de la mairie de son domicile,
- ☞ auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme ☺ auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Français de naissance: Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Jeune devenu français: Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française

Les Effets du recensement: Le recensement permet à l'administration

- ☺ de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
 - ☺ et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
- En cas d'absence de recensement, le jeune :
- ☹ ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer.
 - ☹ ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...)
 - ☹ avant l'âge de 25 ans.
 - ☹ ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.



CIRCULATION CIVISME ET NUISANCES SONORES

Circulation : Nous vous invitons à relire les articles sur la circulation des derniers cholongeards, malheureusement toujours d'actualité.

N'oublions pas que personne n'est à l'abri d'un accident, et pensons aux conséquences possibles de celui-ci.

Rappelons que si .des miroirs ont été posés aux intersections des rues, dans la traversée du village, ils sont là pour améliorer la sécurité, et non pour permettre aux automobilistes de passer plus rapidement les intersections.

Rappelons également que les rodéos (Adopter au moyen d'un véhicule terrestre à moteur une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres dans des conditions qui compromettent la sécurité des usagers de la route ou qui troublent la tranquillité publique) sont strictement interdits et depuis peu sévèrement punis par la loi (un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende. Ces peines sont accompagnées de la confiscation du



véhicule et doublées, lorsque les faits sont commis en réunion)

Nuisances sonores

L'été est là, les vacances aussi et le temps passé en plein air plus fréquent. Afin de conserver de bonnes relations de voisinage, Il est bon de rappeler certaines règles de bienséance. Ainsi, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Dans tous les cas, il est recommandé de discuter de ces nuisances dans le respect et la tolérance de tous

Élagage Durant deux samedis consécutifs, une bande de joyeux volontaires a élagué les arbres le long de la route de la Bergogne.

Cet élagage devenait indispensable. Les arbres enveloppaient magistralement les câbles électriques et télécom provoquant l'usure prématurée des isolants, et même la coupure de câbles, notamment d'éclairage public sur plusieurs centaines de mètres.

Nous rappelons aux propriétaires des arbres qu'ils doivent les entretenir et éviter que les branches ne frottent les réseaux. Ils doivent également tailler leurs haies afin qu'elles ne débordent pas sur la voie publique et n'entravent pas la visibilité.

Pour rappel, si un incident arrive sur les réseaux télécom ou électriques, comme cela s'est produit il y a peu de temps, les opérateurs facturent leur intervention mais aussi les dégâts survenus à de tierces personnes (surtension sur les appareils, interruption de communications...)



LE MOT DE L'ÉQUIPE

A une époque où on semble découvrir le monde tous les six mois, où chaque individu se renferme sur son « quant-à-soi » sans se soucier de l'intérêt général, il semble plus que jamais nécessaire de poursuivre le développement de notre commune dans la continuité pour améliorer notre cadre de vie.

Dans la continuité, en privilégiant des travaux qui améliorent la qualité de vie de notre village, comme

- l'aménagement de la place de la Coirelle, après la place de l'aigle,
- la poursuite de l'attribution de noms à toutes les voies et places et la mise en place d'une numérotation sur la commune, afin de permettre, notamment, à tous les habitants, d'avoir accès au très haut débit, prochainement.

Dans la continuité, en finalisant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme visant à poursuivre un développement harmonieux de notre commune, en essayant de minimiser au maximum les contraintes imposées par l'état (loi montagne, risques naturels...), et par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) grenoblois qui nous impose une limitation de l'accroissement et de la consommation d'espace.

Dans la continuité, mais pas dans la routine, en accompagnant l'évolution de la société, plutôt qu'en la subissant. Elle peut ainsi être adaptée pour le bien-être de tous. Ainsi, avec une société de plus en plus tournée vers les loisirs, comment ne pas essayer d'accompagner cette évolution en structurant un tourisme doux, agréable pour tous, plutôt que de subir une fréquentation sauvage et incontrôlée.

Dans la continuité, de l'action menée, depuis plusieurs années, qui prend en compte nos moyens limités et qui mène nos projets et notre volonté de bien vivre ensemble, en partageant nos idées.

L'équipe municipale



LA VIE DU VILLAGE EN 2018



Goldwings club le 26 mai

Nettoyage des Bords du lac le 2 juin

Soirée musicale : avec les chorales Triolet, le Torrent des Notes et l'ensemble l'Accroche Flûte le 3 juin

Théâtre le 10 juin

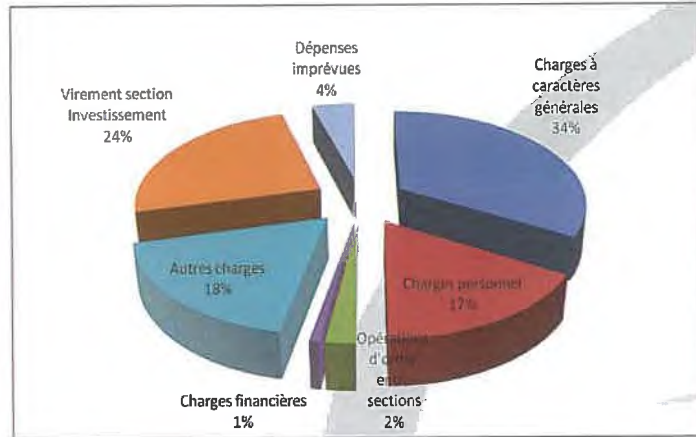
Polyfemna Le 16 juin

Fête de l'été Le 3 juillet

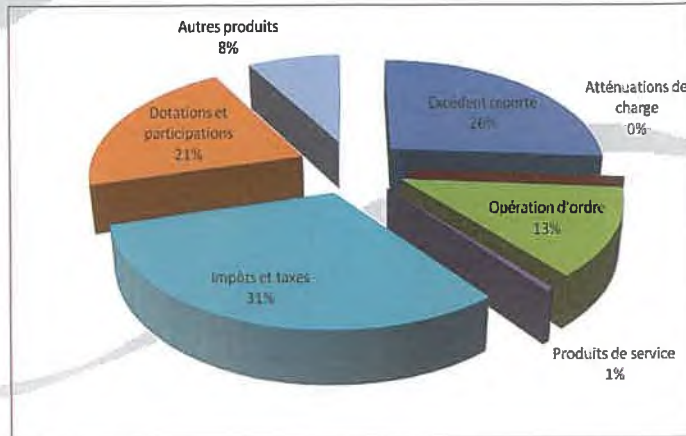
BUDGET 2018

FONCTIONNEMENT

Dépenses: 408 275,00 €

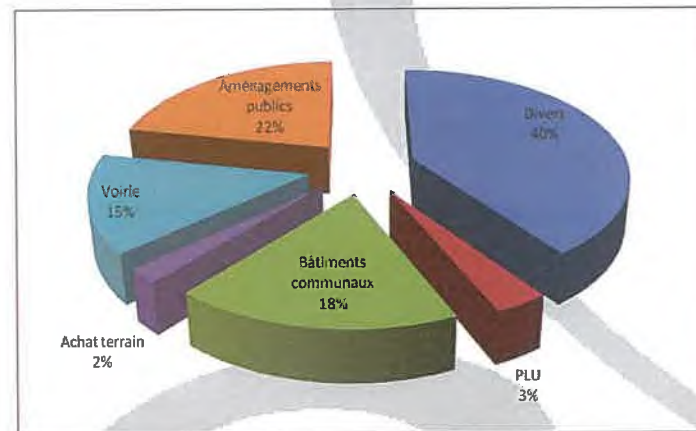


Recettes : 408 275,00 €

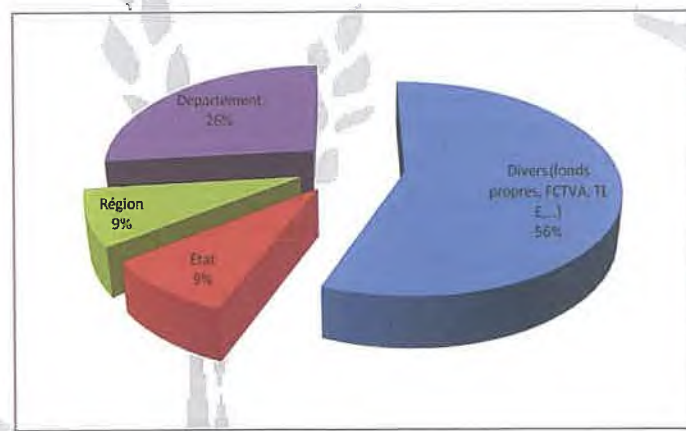


INVESTISSEMENT

Dépenses : 321 872,00 €



Recettes : 321 872,00 €



2018, comme les années précédentes, voit un budget communal modeste par les moyens dont la commune dispose (notamment du fait de dotations toujours plus contraintes) mais ambitieux dans les réalisations envisagées grâce à un fort investissement bénévole (élus et cholongeards), et de notre employé communal qui sait faire profiter de ses compétences. Ce fonctionnement permet, pour cette année encore, la réalisation de travaux en régie, ce qui limite les coûts de manière plus que significative, contribuant ainsi à rendre possibles des réalisations, qui seraient autrement insupportables pour notre budget.

Ce fonctionnement permet également une hausse de la fiscalité des plus réduites, afin de limiter la perte financière générée par le désengagement de l'état : baisse des dotations, quand dans le même temps, il impose le transfert de compétences, sans compensations pour faire face à ces nouvelles charges!

Budget de l'eau : Exploitation 83 934,16 € Investissement 136 900 €

EAU ET ASSAINISSEMENT



L'an dernier, notre facture d'eau avait connu une sévère augmentation. Face à cette situation, les cholongeards avaient adopté différents comportements : payer la facture d'eau, payer la facture en se basant sur le prix d'assainissement connu lorsque nous consommons l'eau ...

Face à cette situation et considérant que les cholongeards

n'ont pas été informés par le SIALLP de l'augmentation du prix de l'assainissement (cf page 3), le conseil municipal a décidé de donner raison aux usagers qui ont payé leur facture d'eau sur la base du prix d'assainissement connu et d'annuler « la dette » de la somme restant due auprès de la trésorerie

Par ailleurs, dans un souci d'équité, les cholongeards qui se seront acquittés de leurs factures 2017 et 2018 dans leur globalité, se verront rembourser le trop perçu par la trésorerie.

ASSAINISSEMENT : FACTURATION

Une nouvelle convention lie le SIALLP aux communes adhérentes concernant la facturation de l'assainissement. Vous recevrez un seul document comme les années précédentes contrairement à ce qu'il avait été envisagé auparavant. Cependant il comportera deux facturations distinctes:

- L'eau : les tarifs dépendent du conseil municipal de chaque commune.
- L'assainissement (prix au m³ et prime fixe) : les tarifs sont établis et imposés par le conseil syndical du SIALLP, que les municipalités ne font que retranscrire sur le document unique. Il est à noter que les coûts d'assainissement supportés par le SIALLP sont, en parti générés par la redevance que celui-ci paie à la station d'épuration Aquapôle, où sont traitées nos eaux usées.



BON VENT !



Et voilà une page se tourne... après de nombreuses années à faire le ménage à la Mairie, Suzanne prend une retraite bien méritée.

Nous nous devons d'honorer notre employée, toujours prête à rendre service. Et c'est entourée de ses amis et de la municipalité que nous avons fêté cet événement. Après le traditionnel discours du Maire,

l'émotion saisissante de Suzanne, et la remise des nombreux cadeaux, nous partageons le verre de l'amitié accompagné d'une agréable collation préparée par notre jeune retraité et ami, Guy.

Merci Suzanne, nous te souhaitons tous, une bonne retraite.

PLACE DE L'AGLE

Les travaux se terminent. Les bancs et banquettes, mais aussi l'aigle sont en place. Le goudronnage des accès sera bientôt réalisé. Nous espérons que chacun prendra plaisir à profiter de cet espace convivial à l'entrée de notre village. Les plantations de fleurs, vivaces pour la plupart, embellissent le pourtour de la place, merci Armelle, pour tes conseils et ton travail.

Nous tenons à rappeler aussi que les jeux installés ne sont destinés qu'aux très jeunes enfants. Ceux-ci ne peuvent pas supporter longtemps des préados qui les maltraitent.

Merci aux parents de faire passer ce message



EN BREF

Opération tranquillité vacances

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie, au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre, dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont également assurés d'être prévenus, en cas d'anomalie. Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande, plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) à la brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne : www.interieur.gouv.fr. Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.



Paddle zen

Il s'agit d'un éveil corporel et spirituel utilisant diverses postures et techniques inspirées du yoga et du stretching, se déroulant dans un espace naturel sain permettant l'épanouissement de l'esprit et du corps. Il s'agit d'une activité idéale pour se libérer des tensions du quotidien !



TRAVAUX

Le tableau d'affichage: Vous avez peut-être remarqué que le tableau d'affichage près de l'église n'avait plus ses vitrines opaques et qu'il était "deshabillé". Vous verrez bientôt un panneau tout neuf où chacun pourra lire ou afficher les informations utiles.

Chauffage des locaux communaux: Une nouvelle chaudière à granules, source d'économie d'énergie et de nouveaux radiateurs vont chauffer les bâtiments de la mairie et de la salle festive, l'hiver prochain. La mise en route sera faite en septembre.

Appartement communal: L'appartement communal, situé dans le bâtiment de la mairie, est en cours de réhabilitation. Le travail est réalisé en régie, par notre employé communal. Il sera, lui aussi, chauffé avec la chaudière de la mairie.